



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emploi et solidarité : personnel

Question écrite n° 30379

## Texte de la question

M. François Hollande appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les revendications du corps des médecins inspecteurs de santé publique. Différentes affaires relatives à la santé publique, notamment celle du « sang contaminé », ont révélé les carences de l'organisation française en matière de sécurité sanitaire. Parmi les mesures prises en réponse à ce problème, figure la création de diverses agences de sécurité sanitaire. Si l'utilité de ces agences, notamment en terme d'expertises, ne fait pas de doute, elles ne pourront être efficaces que si leur action est relayée au niveau local par les corps techniques de l'administration de la santé. Les médecins inspecteurs de santé publique font partie de ces corps techniques et assurent des missions d'une importance capitale : contrôle de la sécurité des soins ; surveillance sur le terrain des maladies transmissibles, émergentes et des risques liés à l'environnement et à l'alimentation ; élaboration des programmes régionaux de santé et d'accès aux soins, etc. Or, leur statut actuel (notamment les salaires et les moyens dont ils disposent) n'est pas de nature à susciter des vocations pour cette carrière. 400 médecins inspecteurs sont actuellement comptabilisés alors que l'administration elle-même estime les besoins à 800. L'attractivité de cette carrière est si faible que depuis plusieurs années le nombre de candidats reçus au concours est inférieur à celui des postes ouverts. Il lui demande donc les mesures qu'elle envisage de prendre pour donner à ce corps des moyens matériels et humains à la mesure de l'importance de la mission qui lui est confiée.

## Données clés

**Auteur :** [M. François Hollande](#)

**Circonscription :** Corrèze (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30379

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 mai 1999, page 3057